

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 24 JUIN 2013**

Le lundi 24 juin deux mil treize, à vingt heures, s'est réuni en Assemblée Générale à BAILLEAU ARMENONVILLE, à la maison des Associations, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Maintenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères, sur la convocation du 13 juin 2013 de son président, **Monsieur Daniel MORIN**.

Assistaient à la réunion, les délégués des communes et des Communautés de Communes suivantes :

Communauté de Communes du Val de Voise:

Henri FERRO, Gérard GARNIER, Gilles HALLINGER, Jacques LEBRIS, Jocelyne PETIT.

Communauté de Communes du Val Drouette:

Catherine DUSSER, Michel ELIAS, Annie LENORMAND, Jean-Pierre RUAUT.

Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon :

Catherine BRETEGNIER, Thierry DELARUE, Jean-Michel DEROCQ, Ann GRÖNBORG, Albert MARSOT, Daniel MORIN, Claudie PICHOT, Nathalie RIBAUT, Danièle SAVILLE.

Communauté de Communes des Quatre Vallées :

Huguette BÉRAUD, Alain BREBION, Bernard DUVERGER, Henry VIMARD.

Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise :

Gérard AUDELAN.

Les Communautés de Communes étaient toutes représentées.

Procurations :

M. LEMOINE – CC Val de Voise, donne pouvoir à Mme PETIT – CC Val de Voise

M. BOYER – CC Val Drouette, donne pouvoir à Mme DUSSER – CC Val Drouette

Mme CAILLEAUX – CC 4 Vallées, donne pouvoir à M. MORIN – CC des Terrasses et des Vallées de Maintenon

Mme BRUNO – CC TVM donne pouvoir à Mme PICHOT - CC des Terrasses et des Vallées de Maintenon

Excusés :

Messieurs PETIT Sébastien, RICHARD.

Madame BONÉ Monique.

Assistaient également à la séance :

M. CHEVALLIER Trésorier de Maintenon,

Mme LAFONT, secrétaire du Syndicat.

1) Élection du secrétaire de séance :

Mme Huguette BERAUD, déléguée de la CC des Quatre Vallées, est élue secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du 09 avril 2013 :

Monsieur le Président demande aux délégués présents, s'ils ont des remarques sur le compte rendu du 09 avril 2013.

Une erreur s'est glissée dans le titre du point n°6, à savoir BP 2013 (et non 2012)

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) Affectation des résultats 2012 :

Suite à un rappel de la préfecture relatif à la prise en compte des restes à réaliser, il est proposé d'affecter les résultats 2012 comme suit :

-Résultat de clôture en Fonctionnement : + 440.197,91 €

-excédent de fonctionnement capitalisé : + 93.058,63

-Résultat de clôture d'Investissement : + 835.585,37 €

Accord à l'unanimité.

4) régularisation du compte 1069 :

Suite à la mise en place de la M14 en 1997, puis de la réforme de la M14 en 2007 introduisant la simplification ICNE, le dispositif a conduit à financer des charges réelles par une recette d'ordre, par prélèvement sur les réserves sans qu'il y ait été intégré au budget (compte 1069) pour un montant de 5.932,89€.

Il convient d'apurer le solde débiteur du compte 1069 par une opération d'ordre semi budgétaire en inscrivant au compte 1068, dépenses d'investissement, la somme de 5.932,89€

Accord à l'unanimité.

5) Examen du Budget Primitif 2013.

Le budget primitif 2013 présenté comme suit, a été voté à la majorité et une abstention (M. RUAUT):

Fonctionnement :

DEPENSES			
Chapitres	Intitulés	Proposition	Vote
O11	Charges à caractère général	5 354 423	5 354 423
O12	Charges de personnel	155 228	155 228
65	Autres charges de gestion courante	380 077	380 077
67	charges exceptionnelles	270 668	270 668
O42	Dotations aux amortissements et provisions	214 857	214 857
O22	Dépenses imprévues	0	0
O23	Virement à la section d'investissement	0	0
TOTAUX		6 375 253	6 375 253

RECETTES			
Chapitres	Intitulés	Proposition	Vote
013	Atténuation de charges	17 058	17 058
73	Impôts et taxes	4 368 958	4 368 958
74	Participations	1 521 658	1 521 658
77	Produits exceptionnels	6 918	6 918
O42	Dotations aux amortissements et provisions	20 464	20 464
OO2	Excédent antérieur reporté	440 197	440 197
TOTAUX		6 375 253	6 375 253
		Excédent	0

Investissement

DEPENSES				
Chapitres	Intitulés	Proposition	RAR	Vote
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	5 933	0	5 933
O40	Subventions d'investissement transférées	20 464	0	20 464
20	Immobilisations incorporelles	13 920	15 169	29 089
21	Immobilisations corporelles	190 320	361 000	551 320
23	Travaux de voies et réseaux	0	600 000	600 000
O20	dépenses imprévues	0	0	0
TOTAUX		230 637	976 169	1 206 806

RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Proposition	RAR	Vote
OO1	Excédent d'investissement reporté	835 585	0	835 585
10	Dotations, fonds divers et réserves	95 339	0	95 339
13	Subvention	0	47 525	47 525
O24	produits de cessions	13 500	0	13 500
O40	Amortissements des immobilisations	214 857	0	214 857
O21	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0
TOTAUX		1 159 281	47 525	1 206 806
		EXCEDENT		0

6) tarification incitative:

Point retiré de l'ordre du jour.

7) mise ne conformité de la participation financière à la protection sociale des agents

- Après avis du CTP, il est proposé :
- De participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labélisation, à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle selon l'indice, la composition de la famille et l'âge à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé labélisée. Un règlement intérieur a été mis en place.

Accord du Comité Syndical à l'unanimité.

8) désignation de délégués supplémentaires au sein du SITREVA

Vu la modification des statuts du SITREVA portant le nombre de délégués titulaires et suppléants à 8 (pour le SIRMATCOM) pour siéger au comité syndical du SITREVA,

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siégeront à compter du 1^{er} juillet 2013.

Sont élues : Madame Nicole CAILLEAUX, titulaire,
Madame Annie LENORMAND, suppléante (en remplacement de Mme CAILEAUX)
Madame Danièle SAVILLE, suppléante.

à l'unanimité.

9) Rapport d'activité 2012 :

Le rapport d'activités 2012 est présenté. Il est consultable au secrétariat.

10) décision du Président.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte au comité syndical des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation confiée par le comité syndical selon les termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) logiciel comptable :

Ségilog - Renouvellement du contrat trisannuel (01/07/2013 au 30/06/2016) pour un montant de 4.260 € HT

2) Site internet:

HB EMTEC Maintenance annuelle du site internet (www.sirmatcom.com) pour la période du 07/07/2013 au 06/07/2014 pour un montant de 650 € HT.

3) commande de pièces détachées :

Commande de couvercles bleus pour anciens bacs de tri chez Citec environnement pour un montant de 640 € HT

4) terrain des futurs locaux :

ANERVEDEL Nettoyage (débroussaillage – élagage) du terrain derrière la déchèterie pour un montant de 1.050 € HT

5) logo SIRMATCOM :

L'IMPRIMERIE Vinyle adhésif avec le logo du SIRMATCOM pour apposer sur les camions Brangeon (prévu dans le marché à la charge du Sirmatcom) pour un montant de 235 € HT.


6) Vente véhicules :

Vente du parc du camion du SIRMATCOM à BRANGEON pour un montant total de 50.000€ TTC

11) Questions diverses :

La séance est levée à 21 heures 25.

Le Président,


SIRMATCOM
Daniel MORIN